



CONVENTION D'UTILISATION

de la salle des fêtes, de la salle de réunion, de la salle polyvalente et de la cuisine

Entre : Monsieur le Maire de la Commune de Turretot, d'une part,

Et :	Particulier (pour une fête familiale) appelé ci-après le locataire	
Nom		
Adresse		
Téléphone	Fixe :	portable :
Mail		

- Habitant à Turretot
 parrainé par..... habitant à Turretot d'autre part, sollicitant l'autorisation d'utiliser les locaux ci-dessous :

1) LOCAUX A UTILISER et dates de réservation :

	Salle des fêtes	Cuisine	Salle de réunion
Du samedi..... 8h (au lundi 10h)			
Le Samedi8h (au dimanche 9h)			
Le Dimanche..... 9h (au lundi 10h)			

2) PRIX – au 1^{er} Janvier 2021

Un titre sera émis deux mois avant la remise des clés qui devra être payé au plus tard 3 semaines avant la remise des clés. En cas d'annulation, cette somme ne sera pas rendue.

	Salle des fêtes	Cuisine	Salle de réunion	Vaisselle (nbre de couverts)	Salle polyvalente	TOTAL
PRIX			X1€		

3) Paiement

Le paiement des titres sont possibles soit :

- PAYFIP (paiement internet selon les références renseignées sur le titre)
- par chèque envoyé au centre d'encaissement avec le talon du titre émis (attention au délai de traitement des chèques)
- en CB ou espèces dans la limite de 300 € auprès d'un buraliste habilité en utilisant le QR CODE du titre.

4) CONDITION D'UTILISATION :

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de location des salles qui lui a été remis et s'engage à respecter toutes les clauses de celui-ci, en particulier :

- Le locataire s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.
- Le locataire déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.
- **-Il est demandé d'apporter une attention toute particulière aux nuisances sonores et notamment lors de la fin de la fin de la réception.**
- **- Nous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans les salles et le sas.**

5) ASSURANCE/RESPONSABILITE

Le locataire déclare souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Une attestation devra être déposée à la mairie avec le règlement final précisant le numéro de police, la date de prescription et l'organisme assureur.

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

Dans le cadre du contexte sanitaire, le pass sanitaire est obligatoire, l'organisateur de la fête en sera responsable

6) CAUTION DE GARANTIE

Une caution de 500 Euros et de 80 Euros (Caution Ménage) sous forme de chèque d'un habitant de Turretot est déposée ce jour en garantie des dommages éventuels.

En cas de bris de vaisselle, le Locataire s'engage à rembourser

7) REMISE DES CLES et INVENTAIRE

La remise des clés se fera le Vendredi de 17h à 19h sauf en cas de réservation par une association le vendredi.

Dans ce cas, les clés seront données le samedi matin à 9h30 ou le dimanche à 10h. A cette occasion, une visite de la salle et, le cas échéant, l'inventaire de la vaisselle seront réalisés.

La restitution des clés se fera le dimanche de 9h à 10h ou le lundi matin pendant laquelle sera faite une visite d'état des lieux (locaux et vaisselle).

Fait à.....le

LE LOCATAIRE

DECISION DE LA MAIRIE

Validée

Refusée

Signature

Signature

***Ce document sera étudié en mairie et vous sera retourné avec la décision de la mairie**

Les données recueillies dans ce formulaire ne sont destinées qu'à la mairie de Turretot et basées sur le consentement des personnes concernées. Elles sont conservées 2 ans. Conformément aux articles 15 et 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à nous contacter.